FRCT.f224.1

[Amoreux]
vide p 16

Case
Folio
FRC
26433

INSTRUCTION

SUR

L'IMPORTANCE DE LA CULTURE

DU CHANVRE

DANS LE DISTRICT DE MONTPELLIER.

LES vues du gouvernement étant que la culture du chanvre soit plus généralement adoptée sur le territoire de la république, de manière à ne plus manquer d'une matière première si utile à tous nos besoins et au service de la marine française, l'administration du district de Montpellier considérant combien peu la culture de cette plante a été pratiquée jusqu'ici dans son arrondissement et combien elle pourroit y être utile à plusieurs égards, invite les négocians à faire de la graine de chanvre une branche de leur industrie, et les cultivateurs à disposer toutes les terres convenables pour y faire succéder à propos cette graine à d'autres, même aux grains alimentaires. L'instruction suivante facilitera la culture du chanvre à ceux qui n'en auroient pas l'usage.

Le chanvre est une grande plante annuelle, à tige ligneuse et creuse, qui s'élève de cinq à huit pieds, selon le terrain ; elle est fort branchue, à feuilles rugueuses, découpées et odorantes.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Ce genre de plante a deux sexes très distincts par les fleurs ; dont les unes mâles sont formées de cinq pièces, renfermant cinq étamine. On nomme ainsi de petits corps jaunes, qui dans leur maturité sont tous couverts d'une poussière impalpable, de la même couleur, qui se répend pour peu que l'on agite la plante.

Les fleurs mâles sont disposées en grappe le long de la tige ou des rameaux. Les fleurs femelles ne sont composées que d'une pièce ; elles ont un germe au centre qui donne la graine. Ces fleurs sont ramassées vers les extrémités des rameaux, où elles forment des grouppes avec les feuilles.

Les fleurs mâles et les fleurs femelles ne sont point ensemble sur la même plante (si ce n'est par accident) chaque individu n'a que des fleurs mâles ou des fleurs femelles.

Cette distinction de sexe est prise dans la nature et est bien opposée à l'idée fausse qu'en a le vulgaire qui regarde comme chanvre mâle ou fécond celui qui porte la graine, tandisqu'il nomme improprément chanvre femelle ou stérile celui qui a la fleur la plus apparente et qui ne donne point de graine. Heureusement il ne resulte pas un grand inconvenient de cette meprise, si ce n'est lorsque le cultivateur ne donne pas le temps à la plante mâle de féconder la plante femelle, et qu'il l'arrache trop tôt de son champ : il expose par cette manœuvre les graines à avorter.

Il est essentiel que les plantes mâles soient rapprochées ou disseminées parmi les plantes femelles, pour que celles-ci en soient fécondées, c'est-à-dire, pour que les embrions des

graines reçoivent ce principe de vie qui doit les rendre propres à germer, sans quoi les graines seroient vides de germe, et semées elles ne leveroient point.

Un pied de chanvre mâle suffiroit pour féconder un grand nombre de chanvre femelle, ce qui s'opère par le contact de la poussière jaune fécondante des fleurs mâles que le vent ou l'élasticité naturelle de cette poussière porte sur les fleurs femelles. Les graines qui resultent de cette fécondation, donnent indistinctement des chanvres mâles ou femelles.

Les produits du chanvre sont le chenevis ou la graine, et la chenevotte ou la tige qui donne la filasse. Le champ où l'on seme le chenevis se nomme la chenevière.

La graine de chanvre doit être choisie récente, pesante luisante, d'un gris brun, point piquée de vers, ni avariée.

On la seme à la volée, mais bien plus clair que le blé. Le chanvre étant une plante haute et rameuse, il devroit y avoir dix ou douze pouces au moins d'intervalle entre chaque pied; car plus ils sont distants les uns des autres, plus les tiges sont fortes et donnent une plus grande quantité de filasse. Mais aussi, plus les pieds sont rapprochés plus le chanvre en est fin. On doit d'ailleurs semer plus dru sur les terres grasses et humides pour eviter le versement des chanvres.

Dans le nord de la france on répand communément un setier un quart ou un cinquième de chenevis par arpent de Paris. En Angleterre, on met deux boisseaux de graine par âcre. Ce qui doit varier nécessairement selon le climat,

l'exposition, la qualité de la terre, le genre d'engrais et de labour. c'est l'expérience qui doit guider sur cela le cultivateur.

La graine germe en peu de jours; elle ne paroit pas sur la terre comme les blés, elle la soulève par plaques comme certains légumes.

Le temps le plus propre pour semer le chenevis seroit pour notre climat depuis la fin du mois deventôse jusques et par tout le mois de germinal.

Quoique la culture du chanvre soit plus pratiquée dans les départemens du nord, ceux du midi ne lui seroient pas moins, favorables, puisqu'on sait qu'on en recolte en Italie, à Génes, dans le ci-devant Piémont etc. On peut d'ailleurs lui choisir des expositions plus au nord qui tempèrent la chaleur du climat ou la secheresse du sol.

Quoique le chanvre croisse dans differentes sortes de terrains, le plus convenable est celui qui a du fonds, qui n'est ni sec ni trop humide; car cette plante s'acommode aussi peu d'une terre froide et argilleuse que d'une terre trop arride et purement sabloneuse. Cependant beaucoup de terres qui ne conviendroient pas aux grains peuvent convenir au chanvre. Par exemple, les fonds aquatiques qu'on peut dessecher par des épanchoirs, des fossés, des rigoles; les bords des marais, les fonds d'étangs qui s'évaporent, les valons, les gorges des montagnes qui ont quelques sources; en un mot toute terre trop grasse qui fait verser le froment et qu'on est dispensé de fumer, sur lesquelles on est dans l'usage de faire passer l'orge et l'avoine

ARCHIVES FONDS SAVOIE SIONS

sera ameublie par le chanvre et mieux disposée à recevoir le blé.

Les terres arrosables qui sont près des canaux, des ruisseaux ou des sources abondantes, peuvent devenir des bonnes chenevières. Les prairies défrichées et toute terre à grain à laquelle on peut donner des engrais sont des terres propres au chanvre. La meilleure enfin sera la plus facile à labourer et la plus pénétrable par les racines, celle qui étant légère s'émiette par le labour et par le dégel. Il faudra casser, reduire les mottes si elle est forte.

Tout engrais est proffitable au chanvre, les plus gras et les plus consommés sont les meilleurs. Ceux dont les principes fertilisants sont le plus rapprochés sous un moindre volume sont les plus de durée et les plus actifs.

On étend les engrais avec la fourche ou le rateau immediatement avant de donner le labour qui doit l'enfouir. Si la terre est assez humide, ou que le temps soit disposé à la pluie, le mélange de l'engrais avec la terre en sera fait plus exactement et plus promptement.

Le chanvre étant une plante annuelle qui n'ocupe la terre que pendant quatre mois et demi ou environ, peut facilement succeder aux grains alimentaires pendant l'année deja chère puisqu'on à le temps de répandre l'engrais et de labourer avant l'hiver, de donner un second labour et de herser au premier printemps immédiatement avant de semer, de récolter pendant l'été, enfin de préparer de nouveau la terre pour le semailles d'automne ou d'hiver.

Le chanvre ayant une racine pivotante et ligneuse qui descend

assez profondément ou superficielles comme sont celles de froment qui tallent, ne sauroit épuiser la terre autant que le féroient deux plantes à racines fibreuses qui se succéderoient sans donner du répos à la terre. D'ailleurs, le débris de feuilles du chanvre rend à la terre une partie de la substance que ses racines lui enlevent. L'engrai donné à la chenevière proffitera encore au blé.

La culture du chanvre ne peut donc préjudicier à celle du blé, ni en éffritant la terre, ni en nous privant d'une seule récolte de blé.

Comme on ne sème ordinairement le chanvre que par petites parties et que cette culture est plus à la convenence des petits propriétaires et cultivateurs que celle du blé, rien n'empêche que cette portion de champ soit continué à être chenevière plusieurs années desuite, surtout si c'est un fond riche comme le sont ordinairement ceux des enclos, ceux qui avoisinent les habitations. On peut le rendre tel à la faveur des amendemens et des engrais qu'on est plus à portée de leur donner. On reserve alors le travail de la chenevière pour le temps où il y en a de moins pressant pour les jours interrompus, ou pour employer des bras oisifs; car le chanvre préfère la culture à bras à celle à la charrue. Un petit champ passé à la bèche vaut cent fois mieux pour une chenevière qu'un grand champ passé à la charrue. Il en est de même pour bien d'autres productions. Les labours répétés équivaudront cependant à une fouille plus profonde; il sont surtout nécessaires aux terres fortes.

On pourroit aussi semer le chanvre par larges planches

dans les terrains humides en les coupant par des fossez, dont la terre seroit rejettée sur les planches qu'elle rehausseroit. La terre ainsi remuée, le seroit mieux que par le simple labour.

Comme que soit donc préparée la terre, à la bêche, au luchet, à *l'aissado*, à *l'airau*, elle doit être applanie, unie et passée à la herse ou au rateau après avoir été ensemencée. La graine de chanvre ne demande pas à être trop couverte de terre, il suffit quelle le soit assez pour être à l'abri de la rapine des oiseaux granivores qui l'aiment passionnément Il faut la garantir de ces larrons de toutes les manières et ne pas s'en tenir à un simple *épouventail de chenevière*, comme dit le proverbe; ils s'y accoutument trop tôt. On dit communément que la chenevière doit entendre le chant du coq pour exprimer quelle doit être à la proximité des habitations mais aussi elle ne doit pas être visitée par les poules qui y causent un grand dégat. Cela vaut la peine de faire garder pendant quelques jours la chenevière, même par un enfant qui, en écartant les poules, feroit du bruit et lanceroit des pierres pour mettre en fuite les oiseaux des champs.

Le chanvre a l'avantage d'améliorer les champs jusques à un certain point. C'est en purgeant la terre des mauvaises herbes, des plantes vraiment parasites qui la dévorent à pure perte, et qui rendent les travaux plus longs et plus pénibles. Mais ce n'est qu'en grandissant que le chanvre peut étouffer les plantes basses et inutiles qui l'entourent. Ce n'est pas par une propriété particulière qui la rende nuisible aux autres plantes; ce n'est qu'en les privant de l'influence de l'air et

de la lumière. Ce qui ne dispense pas de sarcler les chenevière quand le chanvre est encore jeune, parce que les plantes inutiles qu'il l'entourent pourroient lui nuire avant qu'il ne les eut gagné de vittesse en s'elevant au dessus d'elle.

En sarclant, on éclaircit aussi les pied du chanvre qui seroient trop prés les uns des autres, et les pieds retranchés pourroient servir à garnir les vides, les clairière qui se seroient formées accidentellement. On choisira pour faire cette opération un temps couvert; un jour humide, ce qui assurera la reprise des jeunes plants transplantés.

Le cultivateur n'a plus rien à faire à sa chenevière jusqu'au moment de la récolte, à moins qu'il n'ait la faculté de pouvoir l'arroser si la saison est trop sèche. Les pluies bienfaisantes du mois Floréal le dispenseront de ce soin en procurant une végétation rapide à ses chanvres.

La maturité des chanvres mâles dévance prèsque de deux Décades ou d'un mois celle des chanvres femelles. Les naturalistes sont moins étonnés de cette précocité que les cultivateurs qui se méprénnent sur le véritable sexe des chanvre. Le but de la nature dans la végétation étant de faire produire des fruits ou des graines à tout végétal, pour subvénir à sa reproduction et à sa multiplication, le chanvre mâle ayant par sa poussière fécondante vivifié l'embrion ou la graine du chanvre femelle, sa fonction est remplie; une plus longue durée seroit inutile. On le voit donc jaunir, il s'effeuille en partie, il blanchit vers la racine et dans la tige il secheroit si on ne l'enlevoit à propros.

Ce seroit une imprudence au cultivateur que d'arracher

de la chenevière les plants mâles avant qu'ils n'aient passé fleurs, à moins qu'il fit peu de cas de la graine des plants femelles. Mais quel est le cultivateur qui ne voulut avoir en même temps deux récoltes, l'une en chanvre, l'autre en graine, chacun de ces produits étant aussi lucratif l'un que l'autre ? Les chanvres arrachés doivent être mis par poignée à sécher, puis secoués, mis en botte ou en faisceaux par poignée de huit à dix, c'est-à-dire, autant qu'une brassée peut en contenir : on les lie vers les deux bouts en tirant les liens des rameaux même qu'on tord.

Ce seroit une mauvaise manœuvre et une économie mal entendue que de vouloir se dispenser de faire la récolte du chanvre en deux temps, puisque les plants mâles et les plants femelles ne sont mûrs qu'à des époques différentes. Arracher les plants femelles en même temps que les mâles, ce seroit se priver d'une bonne graine et s'exposer à avoir de mauvais chanvre ; chanvre trop vert qui feroit éprouver un déchet considérable dans le rouissage. D'ailleurs, on a observé que la filasse du chanvre mâle ou stérile est supérieure à celle du chanvre femelle quant à la finesse ; celle du chanvre femelle ou fécond est moins estimée quoique plus forte ; elle est plus nourrie parce que la plante a resté plus long-temps en végétation ; elle est plus abondante parce que le plant femelle est plus rameux.

La parfaite maturité de la graine et les autres signes que nous avons indiqué pour la maturité des plants mâles, annoncent à leur tour quand il est temps de récolter les plants femelles. On les étend, on les éparpille sur une aire ou

sur des toiles, pour en détacher les graines en les battant aux sommités. On dispose ensuite les paquets en faisceaux, en les séparant des autres, car ils ne doivent pas être remis ensemble. On a sur cela différentes pratiques selon les lieux.

Les graines doivent être exposées au soleil pendant quelques jours, en les garantissant de l'humidité pendant la nuit. On les épluche, on les vanne et on les serre en un lieu convenable à l'abri des vermines et des souris.

La filasse est ce qu'on nomme la teille. On la sépare de la chenevotte par une manipulation qu'on nomme le roui ou le rouissage, lequel consiste en une sorte de macération dans l'eau que l'on fait subir aux bottes de chanvre, afin de dissoudre une substance gommo-résineuse qui unit l'écorce ou la filasse à la partie ligneuse ou la chenevotte.

Comme cette opération salit l'eau et lui communique une propriété dangereuse qui nuit même aux poissons, il est important que le rouissage ne se fasse pas dans une eau qui doive servir à abreuver les bestiaux, encore moins les hommes.

On n'a pas encore décidé d'une manière positive quelles sont les eaux à préférer pour le rouissage. Les uns tiennent, pour les eaux courantes, les autres pour les eaux stagnantes et chacun allègue l'expérience qui est favorable à sa méthode. Il est certain que la qualité des eaux accélère ou retarde le roui. La promptitude de cette opération dépend aussi du lieu, de la température de la saison, du chanvre lui-même.

Quoiqu'il en soit, on n'a pas partout les eaux à sa dispo-

sition. On est gêné par les prohibitions et par la crainte de nuire. Pour éviter les rivières et les ruisseaux, on a recours aux marres, aux fossés, et ce sont deux extrêmes : là on craint d'infecter l'eau, ici on accumule l'infection par les exhalaisons non moins nuisibles que la macération ajoute à une eau qui croupit.

Pour obvier à ce très-grand inconvenient et faciliter le rouissage, il conviendroit qu'on établit dans les Communes où l'on est dans les cas de faire rouir beaucoup de chanvre, des routoirs publics dont l'eau s'épancheroit et seroit renouvellée au besoin. Une chaussée près d'une rivière, un canal près d'un moulin, un réservoir qui réceuilleroit les eaux superflues d'une source etc. Présenteroient beaucoup de commodité sans inconvénients aux rouisseurs et au public.

Il ne seroit par moins utile qu'il y eut des rouisseurs publics qui dirigeroient ces travaux ou donneroient leurs conseils à ceux qui n'en ont pas la pratique ; car le rouissage est une chose essentielle qui décide de la bonne ou mauvaise qualité du chanvre. Il faut saisir le point pour obtenir le chanvre en entier et dans toute sa force. La manipulation et la durée du rouissage varie selon la saison, ou selon qu'on veut rouir en eau courante, en eau dormante, à l'air et à sec, ou à la rosée, sur la prairie. C'est toujours l'affaire de quatre ou cinq jours, et de huit ou dix au plus.

Le chanvre étant suffisamment roui, on le lave, on le fait sécher et on peut le garder jusques à ce qu'on veuille l'éplucher, c'est-à-dire, jusques à ce qu'on le teille ou qu'on le broie. Ce sont deux opérations différentes qui ten-

dent à détacher entièrement la filasse de la chenevotte. Teiller, c'est séparer à la main cette filasse, en conservant la chenevotte prèsqu'entière. Broyer, c'est écraser la chenevotte sous une machine pour en détacher plus facilement la filasse. On teille communément le chanvre le plus long. Ce travail occupe les femmes et les enfans, au lieu que la broie expedie en peu de temps le travail d'un grand nombre de personnes.

La broie, qu'on nomme aussi la *macque*, est un instrument de bois en forme de machoire allongée, dont une pièce mobile agit par un mouvement de charnière sur celle qui est fixe sur un treteau. La chenevotte placée entre deux est brisée, concassée, et la partie ligneuse du chanvre abandonne la filasse.

Le chanvre teillé, broyé ou maché subit encore d'autres opérations pour être perfectionné. Il passe sous l'espadon, puis sous le séran.

L'espadon est un battoir ou palette de bois avec lequel on bat le chanvre sur une planche pour l'adoucir et enlever de la filasse tous les brins de chenevotte qui peuvent y être restés. Les uns se servent à cet effet du spadon, les autres d'un maillet.

Le séran et une sorte de peigne de fer à longues dents, fixe sur un ais, au travers duquel on passe et repasse le chanvre par poignées jusques à ce qu'il ne laisse plus de matière grossière sur le peigne. On se sert dabord d'un séran à dents plus grosses et plus écartées pour dégrossir la filasse. On en vient ensuite à des sérans à dents plus fines et plus

rapprochées qui divisent exactement les brins de chanvre et les rendent en fils unis. La matière grossière qui reste sur le peigne, est ce qu'on nomme l'étoupe qui à ses usages. Enfin, le chanvre bien sérancé reste net, et sort du peigne en fils longs et fins, propres à être ouvrés à la corderie, à la tisseranderie, à être filés au rouet, au fuseau, etc.

Les apprêts du chanvre varient suivant sa destination. Ici l'on à des procédés plus simples; là on est plus soigneux de bonifier la filasse, mais ce soin appartient plus à l'artiste qu'au cultivateur.

On semeroit sans doute davantage de chanvre, si la récolte faite, on étoit dispensé du rouissage et autres préparations qu'il faut faire subir à la chenevotte pour en retirer la filasse et la reduire en chanvre à ouvrer.

Mais le cultivateur ne dût-il vendre son chanvre que brut en botte, même sur pied, pour s'épargner les façons du rouissage, de l'espadonage, du teillage, du mâchage ou broyage, du séranceage, il est toujours assuré d'un proffit net qui sera en proportion de la consommation du chanvre et du chenevis; et cette consommation ne peut qu'augmenter avec les besoins de la marine de la République et le soin que prend le gouvernement de rétablir les arts et les manufactures qui emploient ces deux matières premières.

Quant au chanvre, on sait que sa consommation en cordages et en toiles de toute espèce est immense. L'importation nous enlève une grosse partie de notre numéraire, la privation de la matière rend les arts et les manufactures languissants.

Cultivateurs, en cultivant le chanvre, vous vous procurerez de l'aisance et vous fairez le bien de l'état. Quand vous n'obtiendriez pas de votre crû du chanvre de la qualité de ceux de Sassenage et du ci-devant Piémont; quand vous n'en pourriez fournir aux premières manufactures de toile, telles que celles de Rouen ou de Voiron, ils vous seront enlevez pour les corderies et les manufactures de toiles à voiles. Vous vendrez la filasse brute; vous aurez à en fournir aux papéteries qui manquent aussi de matière première, vu l'emploi considérable qui se fait du papier de toutes les qualités dans toute l'étendue de la République la multiplicité des presses en consomme étonnemment; il n'est point d'art qui soit plus en activité que celui de l'imprimerie.

Cultivateurs, vous avez un double avantage dans la culture du chanvre, il vous donne deux produits et en peu de temps. Le chenevis vous présente plusieurs usages, outre celui du semis. Vous en exprimerez de l'huile, vous en nourrirez la volaille. Cette huile est un peu âcre. On parviendra un jour à la rectifier pour la rendre comestible à défaut d'autre huile. Elle servira toujours à brûler et à différents arts. Le premier usage que vous ferez sans doute de cette graine, sera d'en engraisser la volaille; elle vous servira du moins à l'échauffer si elle est lente à couver, en en donnant pourtant modérément. Le marc pressuré qui reste en tourteau après qu'on en a exprimé l'huile, est encore du goût des bestiaux, des porcs sur-tout qu'il engraisse. De plus, c'est une matière combustible qui attise le feu lorqu'on n'a que du bois vert à brûler.

Tant d'avantages ne doivent-ils pas faire embrasser ce genre de culture si peu usité parmi nous, puisqu'il est à la portée du plus petit cultivateur. Il n'est point de canton, point de Communes dans le District de Montpellier où l'on ne put cultiver le chanvre à diverses fins, dont ils résulteroit un bien général, et le bien public doit animer tout bon citoyen. Le bienfait du gouvernement qui fait importer du chenevis doit encourager à sa culture; les besoins de la marine et des arts en font un devoir.

EXTRAIT du Procès-verbal des Séances publiques de l'Administration du Département de l'Hérault.

Du 27 Germinal, l'an troisième de la République Française, une et indivisible.

UN Membre a dit:

La Commission d'agriculture et des arts a informé l'Administration, que le Gouvernement avoit chargé un négociant Français d'acheter à Gênes, et dans le ci-devant Piémont, de la graine de chenevis, et d'en expédier une partie pour le port de Sette.

Cette Commission a démontré en même-temps l'importance de la culture du chanvre, et exprimé le désir que les

négocians fussent invités à faire de la graine de chenevis, une branche de leur industrie.

Les Districts ont été chargés de faire ces invitations, et l'Administration a en outre demandé qu'ils fissent connoître l'état actuel de la culture du chanvre, si cette culture étoit usitée, quelle étoit l'espèce de terrein qu'on pourroit lui affecter, et quels étoient les cantons qui pourroient produire davantage.

Le citoyen Amoreux médecin naturaliste a dressé, sur l'invitation qui lui en a été faite par l'Agent national près le District de Montpellier, une instruction sur l'importance de la culture dont il s'agit; et le conseil de ce District vient de transmettre ladite instruction à l'Administration, en lui proposant de la faire imprimer.

Surquoi, lecture faite de l'instruction dressée par le Citoyen Amoreux, sur l'importance de la culture du chanvre dans le District de Montpellier, l'Administration du Département, reconnoissant que cette culture doit procurer un avantage considérable à ses administrés, et les mettre à même de se pourvoir de toiles et de cordes;

Arrête que ladite instruction sera imprimée au nombre de mille exemplaires in-4°. et qu'elle sera distribuée dans toutes les Communes du ressort.

Pour expédition.

COLARD, président.

BOUGETTE, Secrétaire-général.